PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Toulon – La Seyne-sur-Mer
Mardi 1er décembre 2009

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

- Fiche 1 : L'impact économique du plan de relance
- Fiche 2 : Les chiffres clés du plan de relance
- Fiche 3 : Bilan du plan de financement de l'économie française
- Fiche 4 : Les mesures en faveur de l'emploi
- Fiche 5 : Les mesures en faveur des ménages
- Fiche 6 : Les mesures en faveur du logement
- Fiche 7 : Les mesures en faveur des PME
- Fiche 8 : Le plan de relance pour l'automobile
- Fiche 9 : La politique industrielle
- Fiche 10 : Le Fonds Stratégique d'Investissement
- Fiche 11 : Un capitalisme moralisé : l'encadrement des rémunérations
- Fiche 12 : Un capitalisme mieux régulé

L'IMPACT ECONOMIQUE DU PLAN DE RELANCE

- **Un plan salué par les organisations internationales**

Le plan de relance annoncé le 4 décembre 2008 et les mesures sociales décidées en février 2009 respectent les trois critères d'efficacité d'une politique budgétaire anti-crise :

- plus de 75% du plan de relance français est concentré sur 2009 – année de la crise.
- la quasi-totalité des mesures de relance sont **temporaires**, c'est-à-dire non reconduites pour faciliter l'assainissement futur des comptes publics.
- les mesures sont **ciblées** sur les agents qui en avaient le plus besoin : les PME (avec la mesure d'exonération « zéro charges » sur les embauches), le secteur automobile (avec la prime à la casse), les ménages à faibles revenus (avec les mesures sociales décidées le 18 février 2009), et les entreprises connaissant des tensions pour financer la poursuite de leur exploitation (avec les mesures de trésorerie)

Les économistes ont salué la pertinence du plan français, qu'il s'agisse de la Commission européenne, de l'OCDE ou du FMI lequel estimait en juillet 2009 que « *la réponse budgétaire pour soutenir la demande agrégée en 2009-2010 a été appropriée. En plus du libre jeu des stabilisateurs automatiques, la relance, d'une ampleur adaptée, a été concentrée dans le temps et bien diversifiée* ».

- **Le plan de relance a sensiblement limité le choc subi par l'économie française**

La France est sortie dès le 2ème trimestre d'une récession moins sévère que chez ses principaux voisins :

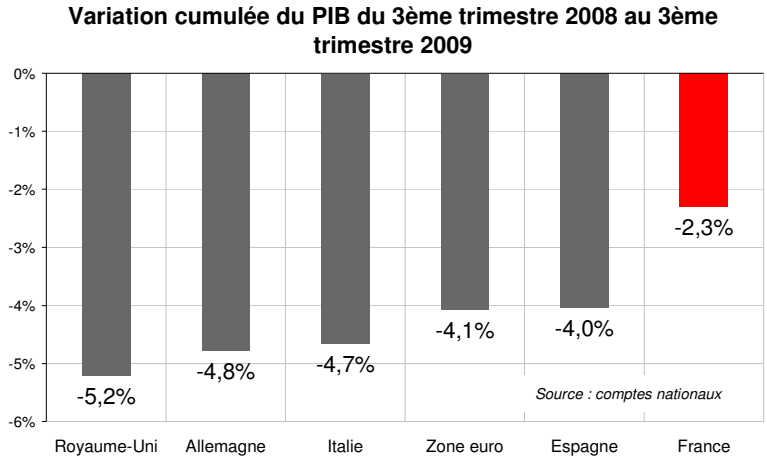

Contrairement à la situation allemande ou britannique, la consommation des ménages en France n'a jamais été négative en France au cours d'un trimestre depuis le début de la crise :

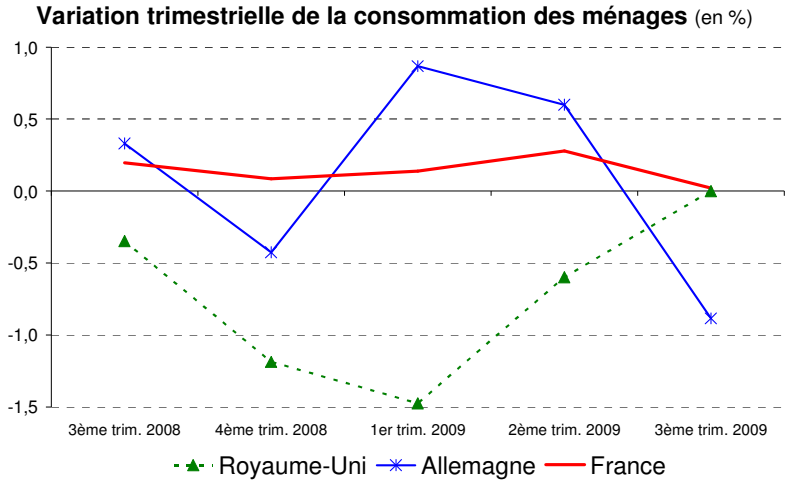

- **<u>La dégradation du marché du travail a été moins forte que chez nos partenaires</u>**

L'emploi salarié s'est pratiquement stabilisé en France au 3ème trimestre. Son repli (-5.500) est très sensiblement plus contenu qu'au 2ème trimestre (-85.400) et très en-deçà de celui du 1er trimestre (-185.900). Grâce aux mesures de relance, l'économie française s'est stabilisée, à l'image des chiffres de l'emploi. La sortie de crise devrait être graduelle en 2010.

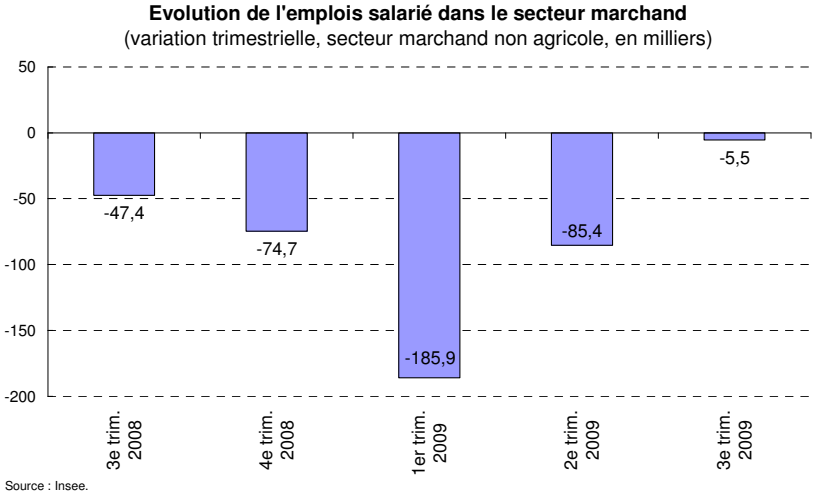

Depuis 2 ans, l'évolution du chômage en France est moins défavorable que dans la plupart des pays occidentaux. Le nombre de demandeurs d'emplois a fortement augmenté dans de nombreux autres pays. En Espagne et aux États-Unis, le nombre de chômeurs a plus que doublé en 2 ans.

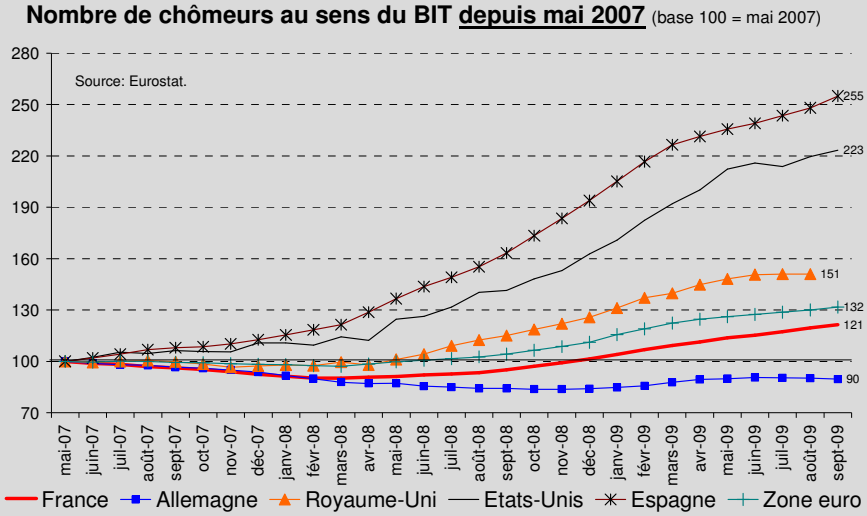

LES CHIFFRES CLES DU PLAN DE RELANCE

« Si l'activité venait à reculer fortement et durablement, je n'hésiterais pas à prendre les mesures nécessaires pour la soutenir. »

Nicolas SARKOZY, Toulon, 25 septembre 2008

A ce jour, 27,7 milliards d'euros ont été injectés dans l'économie, soit 84 % des sommes mobilisées :

- 7,0 milliards d'euros de crédits budgétaires payés par l'Etat ;
- 13,3 milliards d'euros remboursés aux entreprises au titre des mesures fiscales ;
- 932 millions d'euros de réduction d'impôt sur le revenu pour 5,1 millions de ménages ;
- 2,1 milliards d'euros investis par les entreprises publiques ;
- 3,8 milliards d'euros versés aux collectivités au titre du FCTVA.

Plus de 1 000 projets pilotés par l'Etat auront démarré.

Plus de la moitié des engagements budgétaires consacrés à l'investissement ont été consommés (3,2 milliards d'euros sur 4,1 milliards d'euros). Les mises en paiement suivent l'avancée des chantiers (1,7 milliard d'euros versés). Il convient bien sûr d'ajouter à ces chiffres les très nombreuses opérations initiées par les collectivités locales et notamment par celles ayant bénéficié de la mesure de remboursement anticipé du FCTVA, ainsi que celles engagées par les entreprises publiques.

S'agissant des mesures de soutien aux entreprises, des résultats notables ont été enregistrés :

- plus de 500 000 véhicules ont bénéficié de la prime à la casse ;
- plus de 650 000 demandes ont été reçues au titre de l'aide à l'embauche dans les TPE ;
- OSEO a garanti plus de 3,2 milliards d'euros de prêts à 14 700 entreprises grâce aux moyens du plan de relance ;
- le dispositif CAP+ en faveur du crédit interentreprises et de l'assurance - crédit enregistre 615 millions d'euros d'encours garanti ;
- la médiation du crédit a bénéficié à 8 292 entreprises regroupant 163 300 emplois.

Le Fonds d'investissement social (FISO), doté de 1,3 milliard d'euros par le plan de relance, agit sur la préservation de l'emploi :

- à fin octobre, 400 millions d'euros ont été engagés et près de 340 millions consommés au titre des vingt mesures du FISO ;
- 157 000 salariés ont bénéficié du dispositif d'activité partielle au premier trimestre 2009, et 319 000 au second, soit 3 fois plus qu'en 2008 sur la même période ;
- plus de 105 000 personnes sont entrées en CRP depuis le début de l'année et 11 894 sont entrées en CTP dans les 25 bassins d'emploi concernés ;
- la quasi-intégralité des régions a décliné un plan de déploiement d'écoles de la deuxième chance, avec déjà la création prévue de plus de 5 150 places sur notre objectif de 7 000 ;
- près de 23 000 contrats initiative emploi réservés aux jeunes ont été signés entre juin et octobre ; il s'agit de CDI dans 80 % des cas ;
- plus de 8 000 contrats d'accompagnement vers l'emploi « passerelles » réservés aux jeunes ont été conclus dans les collectivités locales et les associations ;
- plus de 40 000 dossiers pour les mesures de soutien à l'alternance ont été enregistrés (prime contrat de professionnalisation, prime apprentis et « zéro charges apprentis »).

En matière sociale :

- 1,9 milliard d'euros ont été versés aux ménages modestes au titre de la prime de solidarité active, des chèques emplois services, de l'aide de 150 euros aux familles modestes ayant des enfants scolarisés et du revenu supplémentaire temporaire d'activité. S'y ajoute 1 milliard d'euros sous la forme de réduction d'impôt sur le revenu ;
- la construction de plus de 100 000 logements a été financée : 28 500 logements au titre du programme VEFA ; 13 847 PLUS et PLAI (objectifs de financement des logements PLUS plan de relance sur l'année 2009 d'ores et déjà dépassés) ; 44 612 logements financés par le prêt à taux zéro doublé ; 12 182 logements programmés au titre de la rénovation urbaine ; 600 PLS privés, 1 743 Pass foncier.

BILAN DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE FRANCAISE

« C'est un engagement solennel que je prends ce soir : quoi qu'il arrive, l'Etat garantira la sécurité et la continuité du système bancaire et financier français. »

Nicolas SARKOZY, Toulon, 25 septembre 2008

A l'initiative du Président de la République, président en exercice de l'Union européenne, les chefs d'Etat et de Gouvernement de la zone euro ont décidé le 12 octobre 2008 de mettre en place des plans d'action concertés pour préserver la stabilité financière et retrouver les conditions d'un financement efficace de l'économie.

Le 13 octobre 2008, la France a annoncé la mise en place de garanties afin d'assurer la liquidité et la solvabilité du système bancaire français. Ce plan a été autorisé par la loi de finances rectificative pour le financement de l'économie du 16 octobre 2008.

Le risque était qu'avec la crise, les difficultés des banques à se financer les conduisent à réduire leur activité de prêt aux ménages et aux entreprises. Un effondrement du crédit aurait à son tour aggravé la crise économique.

Soutenir le crédit était donc un enjeu majeur de politique économique. L'Etat a accordé sa garantie aux financement levés par les banques afin qu'elles continuent de financer les ménages et les entreprises. Le Gouvernement a mis en place deux dispositifs :

- la Société française de financement de l'économie (SFEF) chargée de faire des prêts aux banques avec la garantie de l'Etat ;

- la Société de prise de participation de l'Etat (SPPE) pour renforcer les fonds propres des banques.

Entre décembre 2008 et octobre 2009, la SFEF a prêté 77 Md€ aux banques contre rémunération de la garantie de l'Etat. En septembre 2008, l'Etat a recapitalisé Dexia, premier financeur des collectivités locales, à hauteur de 1 Md€. A partir de décembre 2008, l'Etat a prêté 20 Md€ de fonds propres aux banques.

Les banques ont déjà remboursé 13,45 Md€ sur les fonds propres prêtés par l'Etat. La SFEF a été mise en sommeil à la fin du mois d'octobre. Ces évolutions attestent de la capacité retrouvée de financement des banques.

Conformément aux engagements du Président de la République, aucune banque n'a fait faillite et aucun déposant n'a eu à faire face à l'incapacité d'un établissement financier français à respecter ses engagements.

Non seulement, ce plan n'a rien coûté au contribuable, mais au contraire, il a rapporté à l'Etat. L'Etat a reçu une rémunération de 1,4 Md€ en 2009. A ces montants viennent s'ajouter 775 M€ d'intérêts supplémentaires que la SPPE a reçu à l'occasion du

remboursement par les banques des montants prêtés et qui seront reversés à l'Etat sous forme d'un dividende de la SPPE en 2010.

En contrepartie du dispositif de soutien, les banques ont également pris des engagements de soutien au financement de l'économie et de mise en œuvre des décisions du G20 notamment sur la rémunération des opérateurs de marché.

La création du médiateur de crédit a permis d'accompagner les entreprises dans leurs relations avec les banques. Le médiateur du crédit a instruit et clos près de 13 000 dossiers. Dans les deux tiers des cas, la médiation a réussi. 8292 sociétés, représentant plus de 163 300 emplois, ont ainsi été confortées dans leur activité (64,1% de médiation réussie), pour 1,7 Md€ de crédits débloqués.

Grâce à ces mesures, le financement bancaire de l'économie s'est révélé plus dynamique en France que dans le reste de la zone euro : de septembre 2008 à septembre 2009, les encours de crédit aux ménages et aux entreprises ont crû de 1,7% en France, alors qu'ils reculaient de 0,2% en zone euro. Ces dispositifs ont évité que l'économie française ne connaisse une récession bien plus sévère au cours de l'hiver 2008 et ont contribué à la reprise observée sur période récente (croissance de +0,3% au 3ème trimestre 2009 après +0,3% au 2ème trimestre).

LES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

« *Toutes ces mesures de soutien à l'activité devraient contribuer à endiguer la montée du chômage. Mais il faut aller plus loin car le chômage c'est ce qui pèse le plus lourdement sur le moral des ménages et sur les anticipations des investisseurs. C'est autour du chômage que se noue la crise de confiance qui précipite la crise économique. Il faut donc encourager les entreprises à embaucher alors que leurs débouchés se réduisent et que leurs marges diminuent*. »

Nicolas SARKOZY, Douai, 4 décembre 2008

La politique de l'emploi mise en œuvre depuis le début de la crise s'appuie sur :

- une rupture résolue avec le traitement statistique du chômage, qui consiste à écarter des catégories entières du marché du travail (jeunes, seniors via les préretraites) ;
- une action en amont pour prévenir les licenciements, assurer la reconversion/réorientation des salariés et la formation en période de sous activité ;
- une mobilisation, qui associe étroitement les partenaires sociaux, pour rénover les outils des politiques de l'emploi, grâce notamment au fonds d'investissement social (FISo) ;
- des mesures simples, rapidement opérationnelles et qui ont en même temps une dimension structurelle pour sécuriser, au-delà de la crise, les parcours professionnels des salariés.

Ces politiques de l'emploi ont été dotées de **moyens sans précédents** : 11 Mds€ en loi de finances initiale 2009, auxquels ont été ajoutés 2 Mds€ au titre du plan de relance et de la mesure dite zéro charges ; 12 Mds€ dans le projet de loi de finances pour 2010, auxquels s'ajoutent 400 M€ pour la mesure zéro charges.

- **Tout faire pour maintenir dans l'emploi et éviter les licenciements**

L'activité partielle permet de prévenir les licenciements économiques. Ses conditions ont été assouplies et son indemnisation revalorisée (celle-ci peut désormais quasiment atteindre l'intégralité du salaire net au niveau du SMIC), grâce à l'action conjointe des entreprises, de l'Etat et des partenaires sociaux de l'Unedic. L'activité partielle a bénéficié à **320 000 salariés au deuxième trimestre 2009**, soit 10 fois plus qu'en rythme de croisière. Des actions de formation sont développées en parallèle pour mettre à profit les périodes d'inactivité afin d'élever le niveau de compétences des salariés et de permettre aux entreprises de profiter à plein de la reprise.

- **Stimuler les créations d'emploi malgré la crise**

L'aide à l'embauche dans les TPE permet aux entreprises de moins de 10 salariés de recruter au niveau du SMIC avec zéro charges. 4 500 embauches en bénéficient chaque jour. A ce jour, **650 000 emplois ont été soutenus** (dont 50% bénéficient à des jeunes de moins de 26 ans).

Le dispositif **NACRE** (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise) a déjà permis d'accompagner **16 000** demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprises.

- **Forger un droit concret à l'insertion et au rebond**

Le déploiement du **contrat de transition professionnelle** dans 25 bassins d'emploi et de la **convention de reclassement personnalisé** sur tout le territoire offre la plus grande sécurité financière et le meilleur accompagnement aux salariés licenciés économiques des entreprises de moins de 1 000 salariés. Au total, ce sont **125 000 personnes** qui ont déjà bénéficié de ces dispositifs de reconversion.

404 000 contrats aidés depuis le début de l'année ont permis d'aider les personnes plus éloignées de l'emploi.

- **Agir résolument en faveur de l'emploi des jeunes**

Doté de 1,3 Md€ jusqu'en juin 2010, le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes annoncé par le Président de la République le 24 avril 2009 mise sur la formation, le développement de l'alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation) et l'insertion durable dans l'emploi.

Alors que les contrats en **alternance** s'étaient effondrés au début de l'année 2009 (-20% pour l'apprentissage au premier semestre 2009 par rapport au premier semestre 2008 ; -38% pour les contrats de professionnalisation), **la situation se redresse aujourd'hui nettement** :

- pour les **contrats de professionnalisation**, en août 2009, les entrées sont équivalentes à celles d'août 2007 et août 2008 ; quant aux mois de septembre et octobre, les flux sont à peu près identiques à ceux constatés en 2008 et supérieurs à 2007 ;
- le constat est identique pour l'**apprentissage** : les entrées en septembre (derniers chiffres actuellement disponibles) sont un peu inférieures à celles de 2008 mais nettement supérieures à 2007.

- **Poursuivre les réformes structurelles pour améliorer le fonctionnement du marché du travail**

Le gouvernement poursuit son action pour améliorer en profondeur le fonctionnement du marché du travail et sécuriser les parcours professionnels des salariés :

- **la réforme du service public de l'emploi**, avec la création de Pôle Emploi prévue par la loi du 13 février 2008, permettra de mieux servir les demandeurs d'emploi et les entreprises. Pour le chômeur, la fusion est synonyme de simplicité : un seul interlocuteur, pour l'aider dans sa recherche d'emploi et pour traiter son indemnisation et un seul système d'aides et d'accompagnement, que la personne soit indemnisée ou non. La fusion permet également de renforcer les services de Pôle Emploi, qu'il s'agisse d'accès à la

formation, d'aides à la mobilité ou encore d'apporter un appui particulier à ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. Pour les entreprises, qui recherchent des salariés et déposent des offres d'emploi, la fusion offre la possibilité de nouer des liens plus forts et dans la durée avec Pôle Emploi ainsi que l'accès à un service personnalisé et innovant, par la création de forces de prospection ;

- **la réforme de la formation professionnelle**, prévue par la loi du 24 novembre 2009, s'appuie sur un accord signé à l'unanimité par les partenaires sociaux en janvier dernier. Elle permet de réorienter les moyens de la formation professionnelle vers les personnes qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les demandeurs d'emploi et les salariés moins qualifiés, via notamment la création d'un fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, doté de 900 M€.

- **<u>La dégradation de l'emploi est moins intense en France que chez nos principaux partenaires</u>**

Le chômage a connu une forte progression entre le second trimestre 2008 et le second trimestre 2009 : +530 000 personnes inscrites en catégorie A de mai 2008 à mai 2009. Après plusieurs mois de net ralentissement, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé en octobre de +52 400, ce qui montre que la sortie de crise n'est pas linéaire et que les effets de celle-ci sur l'emploi se poursuivent.

Le taux de chômage au sens du BIT, qui avait atteint son plus bas niveau depuis 1983 en avril 2008 (7,2%) a progressé d'un peu moins de deux points pour atteindre 9,1% au deuxième trimestre en France métropolitaine.

Le troisième trimestre 2009 a été cependant marqué par des signaux encourageants : les destructions d'emploi semblent quasi-stoppées (-5 500) et l'intérim se redresse nettement.

Surtout, la dégradation de l'emploi est moins intense en France que chez la plupart de nos voisins. Le nombre de chômeurs en France, mesuré en données comparables au niveau international, est en septembre 2009 supérieur de 21% à son niveau de mai 2007. Sur la même période, il a plus que doublé aux Etats-Unis (+123%) et en Espagne (+155%). La hausse est de 32% dans la zone euro.

LES MESURES EN FAVEUR DES MENAGES

« L'esprit de justice, c'est de tout faire pour que la crise ne fasse pas souffrir davantage les plus fragiles d'entre nous et ne fragilise pas ceux qui travaillent dur pour faire vivre leur famille. »

Nicolas SARKOZY, Palais de l'Élysée, 18 février 2009

S'élevant à près de 3 milliards d'euros, les mesures de justice et de solidarité ont permis d'aider plus de 10 millions de nos concitoyens les plus touchés par la crise :

- **La prime de solidarité active**, versée le 5 avril dernier à plus de 4 millions de ménages modestes, a permis **d'anticiper la mise en œuvre du revenu de solidarité active (RSA)**, désormais effectif depuis le 1er juin. A ce jour, on compte 1,5 million de bénéficiaires du RSA socle et près de 400 000 bénéficiaires du RSA activité (travailleurs modestes). Le RSA sera étendu en 2010 aux jeunes qui ont travaillé pendant au moins 24 mois à temps plein au cours des 36 derniers mois.
- **La suppression exceptionnelle des deux derniers tiers de l'impôt sur le revenu** a bénéficié à 5,1 millions de ménages pour un montant de près de 1 milliard d'euros (932 millions d'euros). Elle représente pour chaque ménage bénéficiaire en moyenne 200 euros d'impôts en moins cette année.
- **L'aide aux familles** : les 3 millions de familles modestes qui ont des enfants scolarisés de plus de 6 ans ont reçu le 9 juin une prime exceptionnelle de 150 euros. Cette aide a coûté 461 millions d'euros. Elle a été complétée fin août par le versement de l'allocation de rentrée scolaire.
- **La revalorisation du minimum vieillesse** sera de 25% sur la durée du quinquennat. Depuis le 1er avril 2009, les 400 000 bénéficiaires du minimum vieillesse ont vu celui-ci progresser de 633 à 677 euros par mois. En parallèle, la revalorisation des petites retraites agricoles a été engagée et les pensions de réversion des 630 000 veufs et veuves les plus modestes augmenteront de plus de 10% le 1er janvier 2010.
- **La revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés** sera également de 25% sur la durée du quinquennat. En septembre 2009, l'AAH s'élève à 682 euros. Pour les 835 000 bénéficiaires de l'AAH, cela représente chaque mois 60 euros de plus que début 2008.
- **Des bons d'achat de services à la personne ont été envoyés à près de 1,5 millions de bénéficiaires en juin 2009** et sont valables jusqu'au 31 janvier 2010. D'une valeur de 200 euros (entièrement financés par l'Etat), ils permettent tout à la fois de soutenir le secteur des services à la personne et de répondre aux besoins d'aide à domicile de nombreux Français modestes. Les ménages concernés peuvent acheter l'équivalent d'une dizaine à une trentaine d'heures de services, selon le service (aide à domicile, ménage, soutien scolaire, garde d'enfants, etc.). A la fin octobre, 554 000 ménages ont consommés les bons distribués, pour un montant total de 97 millions d'euros.

Complète ces mesures, la prime exceptionnelle de fin d'année qui sera à nouveau versée fin décembre 2009 pour tenir compte de la crise. Son bénéfice est étendu aux parents isolés qui perçoivent le RSA (les bénéficiaires de l'allocation parent isolé étaient jusqu'à présent exclus du dispositif).

Enfin, il faut ajouter pour les demandeurs d'emploi, l'amélioration de leur indemnisation permise par la nouvelle convention d'assurance chômage. Négociée par les partenaires sociaux et entrée en vigueur le 1er avril 2009, cette convention abaisse notamment à quatre mois (contre six auparavant) la durée minimale de travail permettant de bénéficier de l'allocation de retour à l'emploi. En outre, pour les salariés les plus précaires n'ayant pas acquis suffisamment de droits à l'assurance chômage pour être indemnisés, **l'Etat finance une prime exceptionnelle de 500 euros.**

LES MESURES EN FAVEUR DU LOGEMENT

« Je veux parler d'abord du logement dont l'activité est déterminante pour la conjoncture et pour l'emploi d'aujourd'hui mais aussi pour les équilibres sociaux de demain car si la construction ralentit, l'écart déjà trop grand se creusera encore davantage entre l'offre et le besoin de logements ce qui empêchera les jeunes d'accéder à la propriété et même de se loger décemment. Laisser s'accroître encore dans l'avenir le déséquilibre entre l'offre et la demande de logement serait catastrophique. Il faut donc par tous les moyens encourager la construction. »

Nicolas SARKOZY, Douai, 4 décembre 2008

A ce jour, grâce aux mesures de relance la construction de plus de 100 000 logements a été financée (ce qui permet de sauvegarder au moins 65 000 emplois) :

- 28 500 logements au titre du programme VEFA ;
- 13 847 PLUS et PLAI : les objectifs de financement des logements PLUS plan de relance sur l'année 2009 sont d'ores et déjà dépassés.
- 44 612 logements financés par le prêt à taux zéro doublé ;
- 12 182 logements programmés au titre de la rénovation urbaine ;
- 600 PLS privés ;
- 1 743 Pass foncier.

2009 est une année record pour les logements sociaux.

Aux logements sociaux financés dans le cadre du plan de relance, s'ajoutent en effet les logements sociaux dont la réalisation était d'ores et déjà programmée. **Ainsi au total, l'Etat aura financé en 2009 125 000 logements sociaux, dont 25 000 logements très sociaux soit une augmentation de 300% par rapport à 2000.** En 2010, 140.000 logements seront financés avec un effort tout particulier dans les zones où les besoins sont importants.

L'efficacité des mesures prises par l'Etat (notamment la réduction d'impôt sur l'investissement locatif qui représente 25% de réduction d'impôt sur le revenu sur un achat d'un montant maximum de 300 000 euros) a soutenu le dynamisme du marché de l'immobilier neuf.

La forte augmentation des ventes de logements neufs se confirme au 3ème trimestre 2009. Avec 26 900 unités, les ventes du 3ème trimestre 2009 progressent de 65,2 % par rapport à celles du 3ème trimestre 2008. Au total, 80 110 logements neufs ont été vendus au cours des neuf premiers mois de l'année, soit une progression annuelle de 24 %. Ces bons résultats commerciaux s'accompagnent en outre d'un léger recul du prix moyen du m².

LES MESURES EN FAVEUR DES PME

« Si les difficultés actuelles devaient entraîner une restriction du crédit qui priverait les Français et les entreprises, en particulier les PME, des moyens de financer leurs investissements ou d'assurer leur trésorerie, l'Etat interviendrait pour que ces financements puissent être assurés. Il le ferait par des cautions, par des garanties, par des apports en capital ou par une modification de la réglementation bancaire, mais il le ferait pour éviter que par un engrenage fatal l'économie privée de financements s'enfonce durablement dans une récession que nous n'accepterons pas. »

Nicolas SARKOZY, Toulon, 25 septembre 2008

Dans le cadre du plan de relance, OSEO, organisme public dont la mission est de soutenir l'innovation et la croissance des PME, est en mesure :

- **d'intervenir en cofinancement** pour des projets d'investissements à hauteur de 2 Md€ supplémentaires ;
- **d'accorder une garantie sur 6 Md€ de prêts supplémentaires**, dont 4 Md€ par des fonds de garantie spécifiquement mis en place pour aider les entreprises dans leurs problèmes conjoncturel de trésorerie, la garantie pouvant aller dans ce cas jusqu'à 90% du montant du prêt ;
- **d'accorder 1 Md€ de prêts participatifs, sans garantie, à remboursement différé,** qui ont le caractère de quasi-fonds propres.

Le crédit inter-entreprises jouant un rôle important dans le financement des entreprises françaises, un mécanisme de **complément d'assurance-crédit public** (CAP et CAP +) a été mis en place.

Dans le cadre des assouplissements mis en place par la Commission européenne, **l'action des fonds de garantie conjoncturels d'OSEO a été ouverte aux entreprises de taille intermédiaire (ETI)**, avec une capacité de garantir jusqu'à 1 Md€ de prêts. Ainsi les restructurations de dette court terme ou les lignes de crédit peuvent être garanties jusqu'à 15 M€ par entreprise, le cas échéant jusqu'à 90%. Le pacte automobile prévoit la possibilité d'accroître cette capacité d'1 Md€, en fonction des besoins spécifiques de la filière.

Depuis octobre 2008, **OSEO** a cofinancé ou garanti **5,4 Md€** additionnels de financements aux PME et ETI dans le cadre du plan de relance.

La BEI a accordé 11 Md€ de lignes de prêts pour les PME en 2008, dont 1 Md€ en France.

A ce jour, l'encours de crédit garanti par le CAP et CAP + s'élève à 1,2 Md€.

Enfin, les PME ont bénéficié de 4,9 Md€ de remboursement au titre des mesures de trésorerie du plan de relance.

LE PLAN DE RELANCE POUR L'AUTOMOBILE

« Je veux le dire ici, l'État est prêt à tout faire pour sauver l'industrie automobile. »

Nicolas SARKOZY, Douai, 4 décembre 2008

L'automobile est le secteur le plus touché par la crise, avec un niveau de demande en véhicules qui a plongé de 20% en France au moment le plus intense (octobre/novembre) et de 40% dans plusieurs marchés voisins (Espagne, Grande-Bretagne en particulier). La production dans de nombreuses usines françaises a été arrêtée plusieurs mois.

Grâce la mobilisation européenne, sur la base de mesures initiées par la France, en particulier la prime à la casse, qui a été imitée dans 13 pays couvrant 90% du marché automobile européen, **la conjoncture s'est redressée**. Les immatriculations françaises d'octobre 2009 ont été supérieures de 20 % à celles d'octobre 2008, et les 10 premiers mois de 2009 supérieurs de 4,2 % à ceux de 2008. En Europe, le redressement est aussi réel, bien que moins marqué : octobre 2009 est supérieur de 11,2 % à octobre 2008, et les 10 premiers mois de 2009 ne sont inférieurs que de 5 % aux 10 premiers mois de 2008.

La situation a été maîtrisée, en particulier en France, grâce à un ensemble très complet de mesures :

- **Soutien de la demande :**
    - **la prime à la casse** de 1 000 € a été un très grand succès : on prévoyait 220 000 primes sur l'année entière, 500 000 ont déjà été versées soit 500 M€, plus du double des prévisions ;
    - **le bonus/malus auto**, avec des bonus bien supérieurs aux malus : on estime pour 2009 atteindre 711 M€ de bonus contre 191 M€ de malus, soit une différence de 520 M€ injectée dans le secteur automobile.

Ces deux mesures de soutien à la consommation représenteront donc plus d'**un milliard d'euros de soutien à l'industrie automobile sur l'année**.

- **Financement des entreprises :**
    - **200 M€ ont été investis par le FSI**, conjointement avec 200 M€ de chacun des deux constructeurs, dans un fonds de modernisation des équipementiers automobiles (qui a par exemple investi dans Trèves, MMécaplast, Savoy International et travaille sur de nombreux dossiers) ;
    - **6 Md€ ont été prêtés aux deux grands constructeurs** pour qu'ils continuent à investir dans les véhicules propres. Ils ont pris l'engagement de ne pas fermer de site et de ne pas licencier en 2009 ;
    - **la réduction des délais de paiement a injecté 2 Md€** dans la trésorerie des sous-traitants.

- **De nouvelles relations partenariales dans la filière :**

  - **un code de bonnes pratiques a été conçu** pour instaurer de nouvelles relations plus partenariales entre les constructeurs et les sous-traitants ; les constructeurs ne se contentent plus d'imposer des objectifs aux sous-traitants mais les aident à les atteindre.

- **Des perspectives stratégiques de long terme :**

  - **un grand plan pour le véhicule décarboné** a été mis en place avec 400 M€ de soutien à la R&D, 500 M€ de bonus pour l'achat des véhicules, un programme d'achats publics de 100 000 véhicules ;
  - **un plan de déploiement des infrastructures de rechargement est en voie de finalisation** : les constructeurs déploieront leurs modèles dès 2011-2012. L'objectif pour la France est de maîtriser tous les éléments stratégiques, en particulier les batteries, avec l'implantation de nouvelles usines sur notre territoire.

LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

« Opposer l'effort du travailleur à l'argent facile de la spéculation, opposer l'engagement de l'entrepreneur qui risque tout dans son entreprise à l'anonymat des marchés financiers, opposer un capitalisme de production à un capitalisme de court terme, accorder une priorité à l'industrie au moment où l'étau de la finance se desserre, voilà tout le sens de la politique économique que je veux conduire. »

Nicolas SARKOZY, Toulon, 25 septembre 2008

- **Les États Généraux de l'Industrie**

La crise a mis à l'épreuve de nombreuses filières industrielles et a souligné les faiblesses accumulées depuis une dizaine d'années par l'industrie française : compétitivité prix en recul face à l'Allemagne, notamment sous l'effet des 35 heures, parts de marché en recul d'un quart dans les exportations européennes (passée de 17 % avant l'an 2000 à 13 % en 2006), marges très réduites des exportateurs incapables d'imposer des prix suffisants pour couvrir leurs coûts, sous-traitance fragilisée dans le cadre de rapports déséquilibrés entre des PME trop petites et de très grands donneurs d'ordres.

Les États Généraux de l'Industrie, à travers des ateliers régionaux et plusieurs chantiers thématiques, ont pour vocation de travailler sur les faiblesses de l'industrie française afin de définir les voies du renouveau. Le travail entrepris sur la filière automobile donne un exemple : de nouveaux rapports au sein de chaque filière, la consolidation de la sous-traitance en entreprises de taille intermédiaire fortes, un effort accru d'innovation. Tous les sujets, qu'il s'agisse de la fiscalité, de la régulation, des relations sociales seront examinés. Les États généraux doivent permettre de définir une politique de filières fortes qui s'appuiera sur tous les outils déjà mis en place depuis 2007 et rappelés ci-après. Les États généraux de l'Industrie concluront leurs travaux en février 2009.

- **La réindustrialisation des territoires**

  - **10 commissaires à la réindustrialisation ont été nommés** dans les régions suivantes, afin de coordonner et de dynamiser l'effort global : Rhône-Alpes, Franche-Comté, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Bretagne, Champagne-Ardennes, Lorraine, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes.

  - le Gouvernement a mis en place un **fonds national de réindustrialisation des territoires (FNRT) doté de 150 M€,** qui injectera des quasi-fonds propres (prêts participatifs) dans des projets de développement des territoires en reconversion. Ce fonds sera un outil puissant pour l'action des commissaires à la réindustrialisation et pour les contrats de site. Il a déjà débloqué 62,5 M€ pour **39 territoires en France et plusieurs autres en bénéficieront prochainement**.

- **Le soutien à l'innovation**

- **le triplement du crédit impôt recherche** à 30% et pendant la crise son remboursement immédiat aux entreprises ; cela représente 1,7 Md€ additionnels (portant le total du CIR à 3 Md€) injectés dans les entreprises innovantes, c'est-à-dire presque uniquement l'industrie ;
- 1,5 Md€ supplémentaires seront versés aux **pôles de compétitivité** ;
- des **grands plans sectoriels** ont été définis, en particulier pour le véhicule électrique ou les **nanotechnologies** (1,5 Md€, dont environ 600 M€ de subventions pour le projet de Crolles et la création d'un grand centre technologique à Saclay pour plus de 200 M€) ;
- 1 Md€ a été dédié aux **technologies propres** (énergies renouvelables, économies d'énergie, capture et stockage du CO2).

- **La politique sectorielle**

Chaque grand secteur industriel fait l'objet d'un travail de définition d'une politique sectorielle qui donne une direction stratégique et oriente l'investissement :

- **l'automobile** (fiche spécifique) ;
- **l'aéronautique et le spatial** : le fonds Aérofund 2 a été doté de 200 M€, 1,4 Md€ d'avances remboursables ont été accordées à EADS pour le programme A350, le travail sur le programme Ariane 6 va être lancé ;
- **le bois**, avec la création d'un fonds d'investissement pour la filière bois, d'un tarif de rachat pour la production électrique à partir de biomasse et la mobilisation de l'ONF pour mieux exploiter la forêt privée ;
- des travaux sont en cours sur **les biotechnologies, le numérique, le logiciel**.

- **Le traitement des entreprises en difficulté**

Dans tous les départements, les préfets et les trésoriers-payeurs généraux sont mobilisés pour mettre en réseau toutes les compétences afin de traiter les entreprises en difficulté. Ils s'appuient sur la médiation du crédit, les services fiscaux, les services sociaux et travaillent avec les représentants locaux des grands réseaux bancaires. Ils animent les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises**, les CODEFI**.

Lorsque les difficultés concernent des entreprises de plus de 400 salariés, les problèmes sont traités directement au niveau national par le **Comité interministériel de restructuration industrielle, le CIRI. Depuis le début de la crise en octobre 2008, le CIRI a sauvé 31 entreprises ou groupes soit 47 000 emplois.** 25 entreprises sont en cours de traitement (42 500 emplois).

Des outils puissants ont été mis en place pour mieux gérer les restructurations et permettre de redresser les entreprises en difficulté :

- **une ligne de prêts spéciale du Trésor de 100 M€** a été mise à la disposition du CIRI ;
- **une réforme en profondeur des procédures collectives** a été opérée par ordonnance, pour que la procédure de sauvegarde soit un véritable « Chapitre 11 à la française », qui permette de réorganiser une entreprise avec les meilleures chances de préserver

son activité ; le texte a en particulier facilité la conversion de la dette en fonds propres, qui permet de recapitaliser les entreprises.

Les fonds d'investissement en fonds propres tels que le FSI ou le fonds automobile (FMEA) peuvent intervenir dans des entreprises en restructuration mais ils ne sont pas dédiés aux entreprises en difficulté : ils se concentrent sur les projets nouveaux de croissance et de développement, ce qui peut être le cas d'entreprises restructurées mais ne sera pas le cas général.

Enfin, la taxe professionnelle sur les nouveaux investissements a été supprimée à partir de 2008. La part de la taxe professionnelle pesant sur les investissements sera totalement supprimée au 1er janvier 2010.

LE FONDS STRATEGIQUE D'INVESTISSEMENT

Dans un monde où l'économie va sortir bouleversée par la crise, où les États sont appelés à jouer partout un rôle plus actif, je souhaite que la France se dote d'un grand fonds stratégique d'investissement national qui sera un puissant levier de politique industrielle.

Nicolas SARKOZY, Argonay, 23 octobre 2008

Le fonds stratégique d'investissement est une filiale commune de la Caisse des Dépôts et de l'Etat. La Caisse des Dépôts est majoritaire au capital et au conseil d'administration. Le comité d'orientation du FSI, présidé par Jean-François DEHECQ, rassemble les cinq grandes centrales syndicales, ainsi que les représentants des entreprises (Medef, CGPME, Croissance Plus) et une dizaine de personnalités qualifiées

Le FSI est **doté de 20 Md€ dont 14 Md€ d'actifs publics et 6 Md€ de liquidités**.

Le FSI a lancé une action spécifique à l'intention des PME pour renforcer leurs fonds propres, mobilisant 1 Md€, soit en investissement direct, soit dans des fonds spécifiquement dédiés aux PME et ETI (fonds de consolidation des entreprises), soit dans des fonds d'investissement régionaux, soit sous forme d'obligations convertibles (OC +) qui évitent la dilution de l'actionnariat familial.

Le FSI a investi **775 millions d'euros** dans 19 entreprises :

- 4 entreprises cotées (Valeo, Gemalto, Nexans, Technip)
- 4 ETI (Daher, Farinia Group, Carbone-Lorraine, CEGDIM)
- 10 PME (Led to Lite, 3S Photonics, Frey Nouvelles énergies, Meccano, Forenap, Peters Surgical, Bontoux, Dailymotion, Avanquest, Nicox).
- 1 entreprise en création avec Renault, Nissan et le CEA et qui a pour ambition de produire 100K batteries pour voitures électriques dans une première phase.

Ces choix d'investissement reflètent les grandes missions assignées au FSI : renforcer les fonds propres des PME et ETI pour financer leur croissance et stabiliser le capital d'entreprises cotées essentielles par leur technologie et leur présence industrielle.

L'objectif du FSI est d'investir environ 2 à 3 Md€ par an pour renforcer notre tissu industriel.

Le FSI constitue aussi des fonds sectoriels pour démultiplier son action : le fonds automobile (FMEA), le fonds bois, le fonds biotech et le fonds de consolidation et de développement des entreprises doté de 200 M€.

Le FSI noue des partenariats avec des investisseurs de long terme tels que les fonds souverains étrangers (Mubadala aux Emirats) pour les amener à investir en France dans un cadre partenarial.

UN CAPITALISME MORALISE : L'ENCADREMENT DES REMUNERATIONS

*« **Je n'hésite pas à dire que les modes de rémunération des dirigeants et des opérateurs doivent être encadrés**. Il y a eu trop d'abus, trop de scandales. Alors ou bien les professionnels se mettent d'accord sur des pratiques acceptables, ou bien nous réglerons le problème par la loi avant la fin de l'année.*
Les dirigeants ne doivent pas avoir le statut de mandataire social et bénéficier en même temps des garanties liées à un contrat de travail. Ils ne doivent pas recevoir d'actions gratuites. Leur rémunération doit être indexée sur les performances économiques réelles de l'entreprise. Ils ne doivent pas pouvoir prétendre à un parachute doré lorsqu'ils ont commis des fautes ou mis leur entreprise en difficulté. Et si les dirigeants sont intéressés au résultat, les autres salariés doivent l'être aussi. S'ils ont des stocks options, les autres salariés doivent en avoir aussi ou à défaut bénéficier d'un système d'intéressement.

Voilà quelques principes simples qui relèvent du bon sens et de la morale élémentaire sur lesquels je ne céderai pas.»

Nicolas SARKOZY, Toulon, 25 septembre 2008

Depuis le 25 septembre 2008, le Gouvernement a agi avec détermination pour discipliner les rémunérations des dirigeants et des opérateurs de marché.

- **<u>Rémunération des dirigeants :</u>**

  - A la demande du Gouvernement, **l'AFEP et le MEDEF ont adopté des recommandations sur la rémunération des dirigeants des sociétés cotées** avec notamment l'interdiction du cumul entre contrat de travail et mandat social, le plafonnement des retraites chapeaux à deux ans de rémunération et le renforcement de la transparence sur les rémunérations. Le Gouvernement a adopté la loi du 3 juillet 2008 qui exige des entreprises qu'elles appliquent un code de gouvernement d'entreprises ou qu'elles expliquent publiquement les raisons pour lesquelles elles choisissent de ne pas suivre ses recommandations. Avec cette loi, les entreprises doivent appliquer ou s'expliquer. L'Autorité des marchés financiers et les entreprises ont évalué la mise en œuvre des recommandations. Ces évaluations montrent qu'après un an de mise en œuvre, les pratiques ont significativement évoluées ;

  - Par la loi sur les revenus du travail du 3 décembre 2008, le Gouvernement a mis en place **un dispositif « stock-options pour tous »** qui conditionne l'attribution de stock-options ou l'attribution gratuite d'actions aux dirigeants à l'existence de dispositifs associant l'ensemble des salariés (attribution de stock-options, attribution gratuite d'actions ou intéressement) ;

- **la loi de finances rectificative du 20 avril 2009 et les décrets du 30 mars et du 20 avril 2009 ont encadré la rémunérations des dirigeants des entreprises bénéficiant du soutien de l'Etat** en prévoyant :

  - l'interdiction pour les entreprises d'accorder à leurs dirigeants des stock-options et des actions gratuites ;
  - l'interdiction de verser des rémunérations variables quand elles ne sont pas la contrepartie de performances réelles non liées au cours de bourse ;
  - l'interdiction de verser des rémunérations variables ou des indemnités de départ quand l'entreprise procède à des licenciements de forte ampleur ;
  - l'interdiction de créer de nouveaux régimes de retraite chapeaux, d'accueillir de nouveaux dirigeants dans les régimes existants ou d'améliorer les droits des dirigeants au titre des régimes existants.

- **la loi de financement de la sécurité sociale pour 2010 a réformé le mode de taxation des retraites** chapeaux avec un doublement des cotisations sociales sur les sommes versées par l'entreprise et une contribution de 30% sur les rentes servies au-delà d'un certain niveau.

- **au niveau européen,** la Commission, à la suite de la demande de l'ECOFIN, sous présidence française de l'Union européenne, a renforcé sa recommandation sur les rémunérations des dirigeants des sociétés cotées pour mieux les soumettre à la performance des dirigeants.

- **<u>Rémunération des opérateurs de marché</u>**

En février 2009, la France a été le premier pays à se doter de normes de place encadrant la rémunération des opérateurs de marché.

Le Président a annoncé le 25 août 2009 une série de mesures nationales et d'initiatives internationales qui ont été mises en œuvre :

- Sous l'impulsion de la France, le G20 de Pittsburgh des 24 et 25 septembre 2009 a adopté des règles d'encadrement des bonus. Elles prévoient :

  - l'interdiction des bonus garantis d'une durée supérieure à un an ;
  - le versement différé sur au moins 3 ans de 50% des rémunérations variables (60% pour les plus gros bonus) et l'introduction d'un malus en face du bonus (en cas de pertes de l'activité considérée, la rémunération doit être réduite ou ne pas être versée).

- Avec l'appui de la France, ces règles d'encadrement ont été insérées dans le projet de directive européenne sur les fonds propres des banques dont l'adoption est attendue au premier semestre 2010.

- Au niveau national :

  - l'arrêté du 11 septembre 2009 a nommé M. Camdessus dans ses fonctions de contrôleur des rémunérations des opérateurs de marché dans les banques ayant

bénéficié d'un soutien en fonds propres de l'Etat. Son rôle est d'analyser les rémunérations dans les banques ayant reçu des fonds propres de l'Etat, avec un pouvoir de recommandation sur les systèmes de rémunération et les niveaux de rémunérations individuelles.

- la France est le premier pays à avoir mis en œuvre dans son droit national les règles décidées par le G20 de Pittsburgh :

  - l'arrêté du 3 novembre 2009 a transposé en droit français les principes décidés lors du G20. L'arrêté interdit notamment les bonus garantis d'une durée supérieure à un an. Il exige que les banques publient chaque année des données quantitatives sur les rémunérations versées aux dirigeants d'une part et aux opérateurs de marché d'autre part. ;

  - cet arrêté est complété par des normes professionnelles qui fixent la part des rémunérations variables qui doit être différée dans le temps et payée en actions. L'arrêté du 3 novembre précise que la Commission bancaire est chargée du contrôle du respect des dispositions de l'arrêté et des règles fixées dans les normes professionnelles.

UN CAPITALISME MIEUX REGULE

« Je redis à quel point, il me parait nécessaire que les chefs d'Etat et de gouvernement des principaux pays concernés se réunissent avant la fin de l'année pour tirer les leçons de la crise financière et coordonner leurs effort pour rétablir la confiance ».

Nicolas SARKOZY, Toulon, 25 septembre 2008

Dès le 23 septembre 2008, le Président de la République, alors président en exercice de l'Union européenne, devant l'assemblée générale des Nations Unis a appelé les chefs d'Etat et de gouvernement à se réunir pour tirer ensemble les leçons de la crise financière. Sous son impulsion, le sommet de Washington a été réuni le 15 novembre 2008, marquant le point de départ menant aux sommets de Londres du 2 avril 2009 et de Pittsburgh du 25 septembre 2009.

Le 15 novembre 2008, lors du sommet de Washington, les chefs d'Etat et de gouvernement avaient arrêté un Plan d'action très précis, demandant à ce qu'un certain nombre de travaux soient menés avant le 31 mars 2009.

Le sommet de Londres des 1er et 2 avril 2009 a marqué un **tournant pour la régulation financière**, avec une orientation nouvelle donnée à l'encadrement d'un secteur caractérisé jusqu'alors par la vague de libéralisation des années 1980-90. Ces décisions ont été renforcées au sommet de Pittsburgh.

Les travaux du G20 et leur mise en œuvre en Europe et en France ont permis de bâtir une nouvelle régulation du secteur financier permettant de prévenir qu'une crise comme celle que nous avons connue ne se reproduise.

- **La lutte contre les zones d'ombre du système financier international**

La lutte contre les juridictions non coopératives et les paradis fiscaux constitue une des principaux succès du G20. Au sommet de Londres, un accord a été trouvé pour que des listes de pays non coopératifs soient établies, des procédures d'évaluation soient mises en œuvre et des contre-mesures soient adoptées contre les Etats ne se conformant pas aux règles internationales en matière fiscale. Ces mesures ont produit des résultats : **plus de 150 accords d'échanges d'information ont été signé conduisant à une réduction significative des listes dites noires et grises de l'OCDE.** Le temps du secret bancaire est révolu. En France, le projet de loi finances rectificative pour 2009 comprend une série de mesures destinées à renforcer les sanctions à l'égard de paradis fiscaux.

La régulation des agences de notation a été renforcée : Le règlement, adopté par le Conseil et le Parlement européen en avril dernier, met en place, **pour la première fois**, un enregistrement et une surveillance obligatoires des agences de notation du crédit.

La surveillance des *hedge funds* fait l'objet d'un projet d'une directive présentée par la Commission européenne le 29 avril dernier qui vise à encadrer, **pour la première fois**, l'activité des gérants de fonds alternatifs. Les travaux sont également en cours au Parlement européen avec, notamment, un projet de rapport sur le sujet rendu en novembre 2009 par un euro député français.

- **Le renforcement de la régulation bancaire et financière**

En matière de rémunération, le G20 de Pittsburgh a adopté des règles, **largement inspirées des propositions françaises**. Ces règles prévoient notamment **un véritable encadrement des rémunérations** avec une interdiction des bonus garantis, un paiement différé d'une partie substantielle de la rémunération, afin de récompenser la véritable performance sur le modèle du système de bonus-malus proposé par la France et un paiement en actions d'une large part de celle-ci. **La gouvernance et la transparence ont été fortement renforcées**.

Les normes comptables et prudentielles seront réformées pour lutter contre leur effet pro-cyclique (modification de la comptabilité en juste valeur). La définition des fonds propres devra être harmonisée au niveau international. Une révision des normes comptables est en cours. Enfin, en matière de titrisation, les banques devront conserver une partie des encours titrisés afin de renforcer la gestion adéquate des risques.

Au plan institutionnel, le Forum de stabilité financière (FSF) a été transformé en un **Conseil de stabilité financière (CSF)**, qui intègre maintenant tous les membres du G20 ainsi que l'Espagne, les Pays-Bas et la Commission européenne, au mandat étendu et aux prérogatives renforcées. Il sera en charge de la prévention des risques, de l'édiction de standards de supervision, de la gestion des crises ainsi que du rôle plus classique de coordination de la supervision des institutions dépassant le cadre d'une seule juridiction.

- **Une meilleure régulation mondiale**

Le G20, qui représente 85% du PIB mondial a été érigé en instance pivot de coordination économique et financière au sommet de Pittsburgh.

Les institutions financières internationales ont été renforcées. Afin de permettre aux pays pauvres et émergents de faire face à la crise, les ressources du FMI ont été triplées.

Enfin, les pays émergents bénéficieront d'une représentation au FMI et à la Banque mondiale plus en ligne avec leur poids dans l'économie mondiale.